

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE****Approuvée le 26 mai 2010****Révisée le 1^{er} mars 2024****Prochaine révision en 2027-2028****Page 1 de 2**

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) et ses écoles ont un rôle vital à jouer dans la préparation des jeunes afin qu'elles et ils prennent leur place en tant que citoyennes et citoyens informés, engagés et habilités qui joueront un rôle essentiel pour bâtir l'avenir de nos communautés, de notre province, de notre pays et de l'environnement mondial.

La mise en œuvre de la politique d'éducation environnementale est une responsabilité partagée; les élèves, le personnel enseignant, les chefs de file, les parents et les membres de la communauté sont tous appelés à y contribuer.

DÉFINITION

« L'éducation environnementale est l'éducation concernant l'environnement, pour l'environnement et dans l'environnement qui favorise une compréhension, une expérience riche et pratique et une appréciation des interactions dynamiques entre :

- les systèmes physiques et biologiques de la Terre;
- la dépendance de nos systèmes sociaux et économiques à l'égard de ces systèmes naturels;
- les dimensions scientifiques et humaines des enjeux environnementaux;
- les conséquences positives et négatives, voulues et involontaires, des interactions entre les systèmes créés par l'homme et les systèmes naturels. »¹

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) souscrit à la « Vision de l'éducation environnementale pour l'Ontario » et dans toutes ses interventions doit respecter et refléter l'esprit de *La Politique d'éducation environnementale de l'Ontario, 2009*.

Le Conseil appuie le besoin de promouvoir l'apprentissage au sujet des questions environnementales.

Le Conseil s'engage à la mise en œuvre « Promesse Viamonde » qui veut que l'ensemble des élèves, à la fin de la 12^e année, intervienne avec éthique, engagement et écoresponsabilité en visant leur participation active à l'école comme dans la communauté.

Le Conseil s'engage à fournir le leadership en adoptant et en faisant la promotion de pratiques environnementales responsables dans l'ensemble du système, de sorte que le personnel, les parents, les membres de la communauté et les élèves privilégient un mode de vie durable et respectueux de l'environnement.

¹ Ministère de l'Éducation de l'Ontario, Préparons nos élèves, Préparons notre avenir, 2007, p.6

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE**

Page 2 de 2

PRINCIPES DIRECTEURS

Les objectifs de la politique sur l'éducation environnementale sont :

1. L'enseignement et l'apprentissage

L'éducation environnementale permet aux élèves d'acquérir les connaissances et les habiletés dont ils ont besoin pour devenir des citoyens actifs et responsables sur le plan environnemental et de mettre en action ces connaissances et ces habiletés afin d'instaurer collectivement des changements durables.

2. L'engagement des élèves et les relations avec la communauté

Les élèves doivent participer activement à la préparation de leur avenir. L'engagement des élèves inclut leur participation à des activités compatibles avec une gestion responsable de l'environnement, l'expression de leurs points de vue dans la prise de décisions ainsi que leur implication significative au sein de l'école et de la communauté.

3. Le leadership environnemental

En faisant appel aux principes d'écoresponsabilité dans son fonctionnement, le Conseil peut servir de modèle d'entreprise citoyenne aux yeux des élèves et de la communauté élargie et établir ainsi la continuité avec les messages écologiques véhiculés par le curriculum de l'Ontario.

4. L'engagement du Conseil

Le Conseil s'engage à faire preuve de leadership et d'engagement dans le domaine de l'éducation environnementale, et ce, en lien avec le plan stratégique. Les projets d'amélioration dans le domaine de l'environnement doivent s'intégrer à l'apprentissage de chaque élève et promouvoir des changements dans les comportements individuels, collectifs et les pratiques organisationnelles dans le but de réduire les empreintes écologiques tout en favorisant un engagement communautaire accru.

De plus, tous les programmes et activités que les écoles proposent à leurs élèves doivent s'harmoniser avec les visées de la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française, 2004*.

RÉFÉRENCES

- Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Préparons l'avenir dès aujourd'hui : La Politique d'éducation environnementale pour les écoles de l'Ontario*, 2009
- Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* – Octobre 2004
- Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Le curriculum de l'Ontario, de la 1^{re} à la 8^e année et le programme de la maternelle et du jardin d'enfants – Éducation environnementale : Portée et enchaînement des attentes et contenus d'apprentissage*, 2017
- Plan stratégique pluriannuel du Conseil scolaire Viamonde 2021-2025